

Actualités RBUE

Le bulletin Actualités RBUE vous informe sur l'application du Règlement bois de l'UE (RBUE). Vous y apprendrez notamment ce que font les États membres de l'UE afin de mettre en œuvre le Règlement, et comment la Commission européenne supervise les progrès effectués dans les États membres et veille à ce que le RBUE soit appliqué convenablement. Il comporte également d'autres mises à jour pertinentes, comme par exemple des cas spécifiques de mise en œuvre. Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur le RBUE.

Ce deuxième numéro d'Actualités RBUE vous fournit un aperçu des avancées réalisées de mars à mai 2015. Le premier numéro est disponible sur le site Web de ClientEarth et les numéros suivants y seront régulièrement publiés.

Veuillez contacter Madeline à l'adresse mhallwright@clientearth.org pour recevoir les Actualités du RBUE par courriel.

Quels ont été les accomplissements réalisés ces trois derniers mois?

1. Mise en œuvre du RBUE à travers l'Europe
 - La Commission européenne a mis à jour le tableau de bord des progrès réalisés dans les États membres de l'UE
 - La Norvège met œuvre le RBUE
2. Application du RBUE
 - Les contrôles sur les opérateurs ont démarré en France
 - WWF a informé l'autorité compétente allemande d'infractions potentielles du RBUE
 - Avancées dans la politique forestière en Roumanie
3. Organisations de contrôle
4. Examen du RBUE
 - Consultation des parties prenantes sur le RBUE – jusqu'au 3 juillet 2015
 - Les États membres ont, en principe, dû soumettre leur rapport sur l'application du RBUE avant le 30 avril 2015
5. Impacts du RBUE en République du Congo
6. Événements en rapport avec le RBUE
 - Événement ThinkForest: évaluer l'impact du RBUE et du plan d'action FLEGT
 - Événement Fern: protection des forêts, respect des droits

À venir

- 25^e réunion de mise à jour sur l'exploitation illégale et la consultation des parties prenantes – 25/26 juin

1 Mise en œuvre du RBUE à travers l'Europe

La Commission européenne a mis à jour le tableau de bord des progrès réalisés dans les États membres

En août 2014, la Commission européenne a publié un tableau de bord présentant les progrès réalisés par les États membres en matière de mise en œuvre du RBUE. Ce tableau de bord a été régulièrement mis à jour depuis sa création afin de refléter les activités de mise en œuvre du RBUE entreprises par les États membres. La dernière version, datée d'avril 2015, indique que 22 des 28 États membres :

- Ont désigné une autorité compétente;
- Disposent de mesures législatives sur les sanctions en cas d'infraction du RBUE; et
- Ont commencé à vérifier que la filière concernée se conforme bien au RBUE.

La Commission élabore ce tableau de bord sur la base d'informations obtenues de la part des États membres. Elle n'a par exemple pas évalué le caractère « effectif, proportionné et dissuasif » des sanctions imposées dans les États membres, tel que requis au titre du RBUE, ou si les sanctions couvrent les infractions liées à toutes les exigences stipulées dans le RBUE.

La Norvège met en œuvre le RBUE

Le RBUE est appliqué en Norvège depuis le 1er mai 2015, ce qui signifie que le RBUE est désormais en vigueur dans 29 pays. En tant que membre de l'Accord de libre-échange européen (ALEE) et partie à l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE), la Norvège est désormais tenue d'appliquer le RBUE au même titre que les États membres de l'UE.

Deux autorités compétentes ont été désignées : l'Autorité nationale de l'agriculture pour le bois et les produits ligneux produits en Norvège, et l'Agence norvégienne de l'environnement pour le bois et les produits ligneux importés. L'Autorité de surveillance de l'ALEE assumera le rôle de la Commission européenne, qui comprend la reconnaissance des organisations de contrôle.

2 Mise en application du RBUE

Le contrôle des opérateurs a commencé en France

En France, la loi fixant un régime de sanctions en cas d'infraction au RBUE est entrée en vigueur en octobre 2014. Les autorités responsables des contrôles des opérateurs en France sont :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt pour les entreprises d'exploitation forestière et les scieries
- Le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable pour le reste des opérateurs importateurs

Le Ministère de l'Agriculture a démarré ses premiers contrôles en janvier 2015 et le Ministère de l'Ecologie fin avril 2015, début mai 2015. Les agents responsables de ces vérifications ont suivi une formation relative aux exigences du RBUE. Les vérifications du système de diligence

raisonnable débuteront par un examen documentaire ayant pour but de décrire ledit système, et elles seront suivies, en principe, d'une visite dans les locaux de l'opérateur.

WWF a informé l'autorité compétente allemande d'infractions potentielles du RBUE

WWF Allemagne a informé l'autorité compétente allemande que plusieurs revendeurs et importateurs d'articles de papeterie auraient négligé l'exigence de diligence raisonnable stipulée dans le RBUE. WWF a réalisé des essais en laboratoire sur 144 produits à base de papier différents (en mettant l'accent sur les produits relevant du RBUE) et a observé la présence de bois tropical dans environ 20 % des échantillons. Pour la plupart, les entreprises ont dit ignorer que leurs produits contenaient du bois tropical, ce qui signifie qu'elles n'étaient pas en mesure d'effectuer une évaluation des risques crédible. Pour WWF, ce manquement est susceptible de constituer une infraction à la diligence raisonnable exigée en vertu du RBUE.

L'Office fédéral pour l'alimentation et l'agriculture (BLE), c'est-à-dire l'autorité compétente allemande, va procéder à l'examen de cette enquête réalisée par WWF.

Avancées dans la politique forestière en Roumanie

Au terme de deux années de discussions, la Roumanie est en passe d'adopter des modifications à sa législation forestière.

En parallèle, l'autorité compétente roumaine a démarré les contrôles sur les opérateurs : le 7 mai 2015, le Ministère de l'environnement et du changement climatique a annoncé qu'il procédait à la vérification de deux succursales locales d'une entreprise du bois autrichienne, suite à une campagne médiatique menée par la « Environmental Investigation Agency » (EIA) impliquant ladite société dans des activités d'exploitation illégale.

3 Organisations de contrôle

Reconnaissance de nouvelles organisations de contrôle

Les « organisations de contrôle » proposent des systèmes de diligence raisonnée aux opérateurs, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises, qui peuvent ensuite appliquer ces systèmes dans leur propre chaîne d'approvisionnement. Il appartient à la Commission européenne de reconnaître officiellement les organisations de contrôle.

Le 1er juin 2015, la Commission européenne a reconnu deux nouvelles organisations de contrôle :

- BM TRADA Latvija
- DIN CERTCO Gesellschaft für Konformitätsbewertung mbH

Vous trouverez la liste complète des organisations de contrôle reconnues ainsi que leurs coordonnées [ici](#).

4 Examen du RBUE

Consultation des parties prenantes sur le RBUE – jusqu'au 3 juillet 2015

La Commission européenne effectuera un premier examen du RBUE en décembre 2015, qu'elle soumettra ensuite au Parlement européen et au Conseil. Elle évaluera le fonctionnement du RBUE et déterminera dans quelle mesure cet instrument permet d'éviter l'entrée de bois ou de produits ligneux d'origine illégale sur le marché européen. À cette fin, la Commission a lancé une consultation des parties prenantes dans le cadre de laquelle ces dernières peuvent partager leurs expériences et leurs opinions. Cette démarche représente une occasion importante de partager des informations concernant le fonctionnement du RBUE et les manières d'accroître son efficacité.

L'appel à contribution sera ouvert jusqu'au 3 juillet 2015 et la participation à la consultation se fera par le biais du questionnaire disponible sur le site Web de la Commission européenne.

Les résultats de l'examen du RBUE permettront d'orienter l'examen du plan d'action relatif à l'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges commerciaux (FLEGT) de l'UE, dont la phase des « visites de terrain » est actuellement en cours (avril et juin 2015).

Soumission des rapports des États membres sur l'application du RBUE

Il est demandé à tous les États membres de soumettre à la Commission européenne un rapport sur l'application du RBUE au cours des deux années précédentes, et ce avant le 30 avril 2015. Ces rapports permettront à la Commission de soumettre un rapport sur l'état d'avancement du RBUE au Parlement européen et au Conseil. Ces rapports devront être soumis par les États membres tous les deux ans.

5 Impacts du RBUE en République du Congo

Le Ministère des forêts de la République du Congo a publié un rapport en décembre 2014 présentant les impacts du RBUE sur les entreprises forestières au Congo : « *Étude sur les contraintes des entreprises forestières face aux exigences du plan d'action FLEGT sur l'application de la réglementation forestière, gouvernance et des échanges commerciaux en République du Congo* » par Caroline Duhesme. Ce rapport met en exergue le niveau de connaissances qu'a le secteur privé en République du Congo au sujet du RBUE, et il souligne les défis que les entreprises forestières doivent relever pour répondre aux demandes des opérateurs.

6 Événements en rapport avec le RBUE

Événement ThinkForest: évaluer l'impact du RBUE et du plan d'action FLEGT

L'efficacité et l'impact du RBUE et du plan d'action FLEGT ont été débattus lors du séminaire ThinkForest organisé par l'Institut européen des forêts (EFI) au Parlement européen à Bruxelles le 21 avril 2015. Le séminaire, présidé par M. Paul Brannen, député au Parlement européen, a abordé les questions suivantes :

- Qu'indiquent les preuves scientifiques à propos des impacts du RBUE, FLEGT et autres politiques similaires ?
- Selon les décideurs, ces politiques sont-elles efficaces ?
- FLEGT et RBUE à l'œuvre : quelles sont les expériences de l'industrie et les pratiques ?

Événement Fern: protection des forêts, respect des droits

Le 30 mars 2015, Fern a organisé au Parlement européen à Bruxelles une conférence axée sur l'élaboration d'un plan d'action paneuropéen consacré à la déforestation.

La conférence avait pour but d'informer sur l'élaboration de ce plan d'action européen visant à évaluer l'impact environnemental de la consommation d'aliments et de produits non alimentaires au sein de l'UE, et de proposer des politiques. Les députés au Parlement européen Catherine Bearder, Paul Brannen et Yannick Jadot ont organisé la conférence, et Karl Falkenberg, directeur général de la DG environnement, a prononcé le discours liminaire.

À venir:

25^e réunion de mise à jour sur l'exploitation illégale et la consultation des parties prenantes

Les 25 et 26 juin prochains, Chatham House accueillera la 25^e réunion de mise à jour sur l'exploitation illégale et la consultation des parties prenantes à Londres. Cette rencontre sera l'occasion d'aborder le commerce du bois illégal ainsi que tout un éventail de thèmes connexes, tels que :

- Interactions entre FLEGT et REDD
- Contrôle des marchés intérieurs du bois
- Observation indépendante des forêts
- Lutte contre le commerce illégal de bois de rose